

**COMMUNE DE BRETHONNE**  
**Haute-Savoie**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Date de convocation   | 16/02/2016 |
| Date d'affichage      | 01/03/2016 |
| Nombre de conseillers |            |
| En exercice :         | 15         |
| Présents :            | 13         |
| Votants :             | 15         |

L'an deux mil seize, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Brenthonne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à la mairie de Brenthonne sous la présidence de Monsieur Michel BURGNARD, Maire.

Présents : M. Michel BURGNARD, Maire, Mmes et M. Valérie ALBRE CHARDON, Eric BONJOUR, Béatrice COLLOUD, Gilles CRETALLAZ, Claude GENOUD, Michel HORVATH, Thierry JACQUES-VUARAMBON, Marie-Yvonne RIGAUD, Geneviève SECHAUD, Réjane SCHMITT, Lucien SEYMOUR, Guy TROSSET.

Absents excusés : Mme Valérie CASTEL ayant donné pouvoir à M. Eric BONJOUR, Mme Nicole FAGARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Yvonne RIGAUD.

A été désigné secrétaire de séance : M. Michel HORVATH

**Objet : DESENCLAVEMENT DU CHABLAIS - LIAISON AUTOROUTIERE CONCEDEE ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS – CONCERTATION – MOTION DE SOUTIEN**

M. le Maire indique au conseil municipal que la DREAL vient de lancer une procédure de concertation visant à satisfaire aux obligations issues des articles L 103-2 du Code de l'Urbanisme et L 121-9 du Code de l'Environnement concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains. D'une longueur d'environ 17km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains.

La Commune de Brenthonne soutien ce projet qui conserve les caractéristiques principales de la route express à 2X2 voies déjà déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006. Ce soutien fort du territoire est consécutif aux avantages et intérêts que son aménagement présente pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution. En effet, l'objectif de cet axe est :

- d'améliorer la desserte du Chablais ainsi que la qualité de vie des usagers et des riverains des principaux axes de circulation actuels,
- En complémentarité avec le développement de transport collectif (RER Léman Express au sud et le BHNS sur la RD 1005 au nord), il permettra d'offrir un réseau adapté aux trafics élevés et un niveau de service confortable, à la fois sur la voie nouvelle et sur les routes départementales,
- Sa mise en service aura pour conséquence l'apaisement des traversées de village comme celles de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Lully... : il s'agira de réaménager la RD 903 avec des caractéristiques plus urbaines dans les traversées de ces centres-bourgs, et en conséquence celles de la RD 1005 avec les traversées de Sciez-sur-Léman, Massongy et Douvaine.
- Il encouragera la diminution de la congestion journalière sur les deux axes principaux routiers que sont la RD 903 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales,
- Il déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté,
- Il permettra le délestage de nombreux véhicules individuels afin que la RD 1005 puisse privilégier un transport en commun performant de type BHNS. En effet, cette

offre de transport en commun est actuellement pénalisée par la congestion du réseau routier,

Vu le soutien du projet en date du 19 décembre 2013 relative à la motion de la CCBC pour la réalisation la 2X2 voies de désenclavement routier du Chablais entre Machilly et Thonon-les-Bains suite aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21.

Vu les intérêts bénéfiques précités de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Donne un avis favorable (14 voix pour, 1 voix contre) au projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains,
- Veille à ce que le projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usages tant techniques que juridiques,
- Demande l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre les « chasseurs » et l'autoroute A40 afin d'avoir un tracé continu entre les autoroutes,
- Souhaite que le tracé soit porté au maximum au nord du fuseau d'étude afin d'impacter le moins possible les terrains agricoles de la commune de BRENTHONNE ainsi que les habitations de "Chez Jacquier" et de "Brécorens", bien que la variante Sud Planbois aurait été plus favorable,
- Souhaite la variante à l'est de la RD 25 pour la barrière de péage, moins consommatrice de terres agricoles, n'impactant pas sur la gare de fret et moins contraignantes pour les riverains de Brécorens.
- Demande à la DREAL de verser cette motion au registre de la concertation organisée du 18 janvier au 18 mars 2016.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et année ci-dessus,  
Ont signé le registre tous les membres présents

Le Maire  
Michel BURGNARD



Certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication et de sa réception  
en Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains le .....  
le Maire